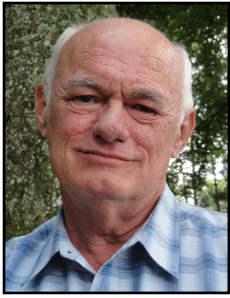




## Petites histoires du Manoir vues d'en face

### 1987-1990 : La renaissance du Manoir



En 1982, la commune de Givisiez achetait la propriété du Manoir sans savoir ce qu'elle allait en faire, mais pour éviter que ce patrimoine historique ne tombe en mains privées, pour un usage exclusif ou commercial. Lors d'une consultation des habitants, ceux-ci souhaitèrent qu'on lui maintienne

son affectation de home pour personnes âgées. Cette décision s'imposait d'autant plus qu'en 1983 une nouvelle loi cantonale, anticipant le vieillissement de la population, prescrivait la couverture des besoins futurs en lits pour personnes âgées. Le Conseil communal s'y attela donc avec conviction et mandata l'architecte Charles Passer pour établir un tel projet sur la propriété du Manoir. A l'époque, il ne devait s'agir que d'un home simple, le tout nouveau Home médicalisé de la Sarine devant suffire aux besoins du district.

Mais réaliser un home pour personnes âgées dans une demeure datant de 1539 relève de la quadrature du cercle, si l'on doit respecter des exigences en matière de santé publique et de prévention incendie, notamment, incompatibles avec celles des monuments historiques. C'est un concours complet de gymnastique aux agrès organisé pour des unijambistes manchots et aveugles. Et encore... Même si ça déplaît aux puristes des vieilles pierres, un home sans ascenseur n'est pas concevable. Et pour les circulations intérieures, il faut des niveaux réguliers. Quant à la cour, si au moyen-âge on se contentait de gravier, aujourd'hui les chaises roulantes ne s'en satisfont plus. Etc, etc...

Il fallut donc composer, négocier, réfléchir et faire preuve d'imagination pour atteindre le but visé, tout en ménageant la chèvre et le chou. Ça n'alla pas sans mal, ni sans polémique. A témoin, un numéro de la revue de Pro Fribourg qui titrait joyeusement à l'époque, en couverture, «Givisiez, massacre à la tronçonneuse !», et s'indignait qu'on ait quasiment vidé les quatre murs du Manoir.

Le volume du bâtiment historique ne suffisant pas à une exploitation rationnelle et rentable d'un home, l'architecte inclut dans son projet la construction d'un nouveau bâtiment, à l'emplacement de la fermette sise à l'ouest du Manoir. Après la démolition de celle-ci, il fallut donc creuser les sous-sols et les fondations du bâtiment dit «des Jardins». Alors on tomba sur un os.

Un os au vrai sens du terme. Branle-bas de combat et intervention du service archéologique, qui bloqua le chantier durant deux semaines pour fouiller le terrain. Analyse faite, il s'agissait d'un os de génisse qu'un fermier avait encrotté par le passé à cet endroit. La découverte d'un éventuel cimetière mérovingien attendra...

On fit aussi quelques erreurs. Par exemple, celle de planifier et commander des baignoires pour les chambres des résidants. Remplacées par des douches – dont il fallut aussi corriger les écoulements mal placés – ces baignoires furent difficiles à replacer ailleurs.

Malheureusement on renonça aussi à un vrai crédit d'étude avant de soumettre la dépense à l'Assemblée communale. Il s'ensuivit notamment une nette sous-estimation du devis dans les domaines techniques (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité), où les ingénieurs spécialisés n'avaient pas été consultés. Quelques échanges serrés eurent lieu à ce sujet entre le Conseil communal et l'architecte, avec pour enjeu les honoraires de celui-ci.

Mais tout est bien qui finit bien. On évita toute procédure car les subventions reconnuent la dépense totale et l'Assemblée communale vota sans discuter un conséquent crédit complémentaire avec le décompte final.

Rendez-vous le mois prochain pour une nouvelle histoire du Manoir, vue d'en face !

- Gérard Steinauer

ancien secrétaire communal de Givisiez

